

PARIS (MPE-Média) – Suite à un avis du Conseil d'Etat invalidant la mesure prise par le gouvernement Fillon fin 2011 concernant la limitation du prix domestique du gaz naturel, alors que GDF-Suez réclamait le droit d'augmenter le prix du gaz de 10%, la ministre de l'Ecologie et de l'Energie Delphine Batho déclare vouloir tenter de modérer l'impact d'un complément rétro-actif de facture à venir pour les particuliers tout en accusant directement le précédent gouvernement d'avoir commis une faute de gestion dans ce dossier. Il y a de l'eau dans le prix du gaz. Verbatim.

« Par décision rendue ce jour, le Conseil d'Etat annule l'arrêté relatif aux tarifs réglementés du gaz pris par le Gouvernement précédent pour la période du 1er octobre 2011 au 1er janvier 2012. »

« De ce fait, les Français devront supporter une facture différée qui est l'héritage du précédent quinquennat en matière de prix du gaz. »

« En effet, le Conseil d'Etat demande au Gouvernement de reprendre un arrêté portant sur les tarifs du gaz du dernier trimestre de l'année 2011. Aux termes de cette décision du juge administratif, les opérateurs pourront facturer aux usagers le complément de prix correspondant à cette période. »

Différer l'impact de la facture

« Le Gouvernement veillera toutefois à ce que les opérateurs mettent tout en œuvre pour que l'impact social de cette facture différée soit le plus limité possible et le plus étendu dans le temps afin d'être soutenable. »

« Comme le souligne le Conseil d'Etat, ce contentieux relatif aux tarifs réglementés à la vente du gaz naturel résulte de l'application des règles actuelles de leur fixation. »

« C'est pourquoi le Gouvernement a décidé d'une part de protéger le pouvoir d'achat en limitant

Energie : De l'eau dans le prix du gaz

Écrit par Administrator

Mardi, 10 Juillet 2012 21:41 - Mis à jour Mercredi, 26 Octobre 2016 14:24

les hausses de l'énergie à l'inflation, et d'autre part de travailler, en concertation avec le Parlement, à une réforme structurelle des tarifs de l'énergie. »

« Ce travail aboutira dans les meilleurs délais à une révision des modes de fixation des tarifs réglementés, ainsi qu'à des mesures rapides concernant la lutte contre la précarité énergétique.

»

Communiqué du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

